



2019/2028(BUD)

17.7.2019

PROJET D'AVIS

de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

à l'intention de la commission des budgets

sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2020
(2019/2028(BUD))

Rapporteure pour avis: Frances Fitzgerald

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des droits de la femme et de l'égalité des genres invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

- A. considérant que l'égalité entre les femmes et les hommes est l'une des valeurs sur lesquelles repose l'Union européenne et que l'article 8 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne dispose que la promotion de cette égalité est un principe fondamental de l'Union européenne;
- B. considérant que le Parlement européen a, à plusieurs reprises, demandé que le programme «Droits, égalité et citoyenneté» bénéficie d'un financement suffisant et qu'un maximum de visibilité soit donné à l'objectif spécifique «Daphné» de ce programme; qu'il a plaidé pour la poursuite de toutes ces actions de lutte contre la violence à l'égard des femmes, en dotant «Daphné» d'une enveloppe budgétaire indépendante au titre du programme «Droits et valeurs» du cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 également;
- C. considérant que l'un des objectifs de la proposition de projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2020 est de continuer à appuyer l'investissement stratégique et la croissance durable en vue de soutenir la cohésion économique et de créer des emplois, en particulier pour les jeunes; qu'à cet égard, il importe de s'attacher également à renforcer le potentiel des femmes dans tous les secteurs de l'économie, notamment l'économie numérique, les technologies de l'information et de la communication (TIC) et les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM);
 - 1. demande une nouvelle fois que l'égalité entre les femmes et les hommes soit promue, en soutenant, dans la mesure du possible, l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes et la budgétisation selon le genre dans le cadre de la procédure budgétaire, y compris lors de la finalisation des négociations sur le prochain CFP, et que les dépenses budgétaires soient utilisées de manière efficace pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes;
 - 2. demande de nouveau que les ressources affectées à l'objectif spécifique «Daphné» soient augmentées dans le cadre de l'actuel programme «Droits, égalité et citoyenneté» et que cette augmentation soit maintenue dans le programme «Droits et valeurs»; demande que des fonds soient mis à disposition pour les actions visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes et la traite des êtres humains, dans le cadre de la mise en œuvre effective de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique;
 - 3. souligne la nécessité de poursuivre toutes les actions visant à prévenir et à combattre toutes les formes de violence à l'égard des femmes, des enfants et des jeunes dans le cadre du programme qui remplacera le programme «Droits, égalité et citoyenneté» dans le prochain CFP, en dotant Daphné d'une enveloppe budgétaire indépendante et en veillant particulièrement à la lutte contre la traite des êtres humains;
 - 4. préconise l'allocation de crédits destinés à soutenir l'entrepreneuriat féminin et

l'indépendance économique des femmes et à encourager et garantir l'accès des femmes au crédit et au financement sur fonds propres par l'intermédiaire de programmes et de fonds de l'Union, tels que COSME, Horizon 2020 et le Fonds social européen;

5. salue la poursuite du financement de l'initiative pour l'emploi des jeunes; demande que l'égalité de participation des filles et des jeunes femmes aux mesures couvertes par cette initiative soit assurée et qu'une attention particulière soit portée à la qualité des offres de formation et d'emploi qui leur sont destinées, notamment dans l'économie numérique, les TIC et les STIM;
6. rappelle le rôle important de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes et demande le maintien de son budget, de son personnel et de son indépendance.